

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 Décembre 2017 18h30

Présents : BARAFFE Jean-Pierre, DARD Didier, DONZE Philippe, GAUSSIN Christian, GOSZKA Gilles, GOUSSET Claudine, LEMAZO Karine, RIBIERE Jean-François.

Absents excusés : CARISEY Nicolas (procuration à Mr RIBIERE), DOUMER Sonia, ROPP Michèle (procuration à Mme GOUSSET)

Absents : BARI Pierre, BION Arlette, NOEL Charline, LOMBARDET Christophe.

Secrétaire de séance : Mr RIBIERE Jean-François (unanimité)

Toilettage des statuts de la C.C.P.H.

Au fil du temps les statuts de la C.C.P.H. ayant été l'objet de quelques aménagements, l'édition mise à jour a été portée à la connaissance des Conseils Municipaux, afin d'en prendre acte. Les trois groupes de compétences qui composent ces statuts ont donc été passés en revue. A l'issue de cette lecture, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la modification des statuts de la C.C.P.H.

- Unanimité : 10 voix POUR

Cession de Bail à Ferme

Monsieur Jacques DUPONT a transmis une cession de bail à ferme au profit de sa fille Mme Floriane DUPONT, à compter du 1^{er} Janvier 2018, pour 76 a et 80 ca de terres sises à Gonvillars.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise le maire ou l'un de ses adjoints à signer cette cession de bail.

- Unanimité : 10 voix POUR

AFFOUAGE 2017 2018

Assistance au lotissement de l'affouage 2017-2018

Le maire présente le devis pour l'assistance au lotissement de l'affouage 2017-2018 (sans réception), qui s'élève à 2320,00 € H.T. établi par l'ONF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve ce devis et autorise le maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document relatif à cette assistance au lotissement de l'affouage.

- Unanimité : 10 voix POUR

Tarif du stère

Le lotissement de l'affouage 2017-2018 est confié à l'O.N.F.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, reconduit le prix du stère pour l'affouage 2017-2018 à 9.60 € H.T.

- Unanimité : 10 voix POUR

Règlement 2017-2018

Le maire communique le règlement pour l'exploitation de l'affouage 2017-2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide la mise en place de l'affouage. L'attribution s'effectue par feu. Les ayants droit sont des personnes résidant dans la commune.
- Approuve le règlement de l'exploitation de l'affouage pour 2017-2018 et décide que ce règlement devra être lu et signé par chacun.

- Unanimité : 10 voix POUR

Budget communal décision modificative N° 4

D 6453 : cotisations caisses retraite	+1 800.00 €
TOTAL D 64 : Charges de personnel	+1 800.00 €
D 6615 : intérêts c/courants, dépôts	+ 460.00 €
TOTAL D 66 : charges financières	+ 430.00 €
R 6419 : rembt. Rémunérations de personnel	+ 430.00 €
TOTAL R 013 : atténuation de charge	+ 430.00 €
R 7482 : compensation perte taxe addit° mut	+ 1 800.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	+ 1 800.00 €

- Unanimité : 10 voix POUR

Subvention séjour pédagogique 1 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'accorder une subvention de 30€ chacun, pour deux élèves de la commune fréquentant le collège Pierre et Marie Curie d'Héricourt, qui participeront à un séjour pédagogique à Verdun en avril 2018. La subvention sera versée aux Parents de ces élèves sur demande et présentation d'un justificatif de participation.

- Unanimité : 10 voix POUR

Subvention séjour pédagogique 2 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'accorder une subvention de 30€ chacun, pour deux élèves de la commune fréquentant le collège Pierre et Marie Curie d'Héricourt, qui participeront à un séjour pédagogique en Toscane en mars 2018. La subvention sera versée aux Parents de ces élèves sur demande et présentation d'un justificatif de participation.

- Unanimité : 10 voix POUR

Convention d'adhésion au service de médecine de prévention du centre de gestion

Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret N° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu la convention d'adhésion au service médecine du CDG 70, actualisée

Le maire expose:

- Conformément à l'article 11 du décret 85-603, les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive
- Le CDG 70 a créé en mars 2009 un service de médecine préventive avec lequel la collectivité a conventionné.
- La convention arrive à échéance le 31 décembre 2017

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré:

Autorise le maire, ou l'un des adjoints, à signer la nouvelle convention d'adhésion au service de médecine de prévention géré par le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône pour la période 2018-2020.

- Unanimité : 10 voix POUR

D.P.U.

Non exercice du droit de préemption sur la vente des immeubles cadastrés à Saulnot ZI 39, A 1686 et ZI 120

Saulnot, le 18 décembre 2017.

C. GAUSSIN, maire.

